

Nouvelles mesures en faveur du photojournalisme

A l'heure où s'ouvre à Perpignan le Festival *Visa Pour l'image*, rencontre annuelle des professionnels de la photographie de presse, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, annonce des mesures en faveur du photojournalisme.

Suite notamment au rapport de Monique Barbaroux, remis en février dernier après une large consultation des professionnels, ces mesures prévoient de responsabiliser davantage les éditeurs de presse dans leurs relations commerciales et sociales avec les photojournalistes. Elles se traduiront par la possibilité d'une suspension des aides à la presse pour les titres ne respectant pas leurs engagements sur les conditions de paiement et d'approvisionnement auprès des photojournalistes et des agences de presse et sur le respect des droits de propriété intellectuelle des photojournalistes.

Elles visent également à favoriser l'instauration d'un salaire minimum des photojournalistes pigistes et à renforcer le soutien financier de l'Etat à des projets de photojournalistes.

1/ Le salaire minimum des photojournalistes pigistes

La ministre de la Culture et de la Communication en appelle à la responsabilité des professionnels du secteur pour aboutir d'ici la fin de l'année à un accord collectif sur le salaire minimum des photojournalistes pigistes. A l'initiative du ministère, un nouveau projet de texte sera soumis à l'ensemble des partenaires en septembre.

2/ Le respect des droits de propriété intellectuelle

Le ministère lancera en octobre une étude indépendante sur les mentions accompagnant la publication des photographies, sur un échantillon significatif de titres de presse et représentatif de la diversité des publications. Les résultats seront établis pour la première fois en fin d'année 2016 et renouvelés ensuite chaque semestre.

Les professionnels de la presse s'étaient déjà engagés à limiter le recours à la mention « DR » (pour « droits réservés »), dans le cadre du code de bonnes pratiques professionnelle signé sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication le 15 juillet 2014.

3/ La suspension des aides à la presse

Des conventions-cadre entre l'Etat et les éditeurs ou groupes de presse bénéficiaires d'aides directes de plus d'1 M € par an seront signées, d'ici la fin de l'année, pour définir les conditions dans lesquelles sont accordées ces aides. Pour la première fois, l'Etat leur demandera de prendre des engagements afin d'améliorer les relations entre éditeurs, agences de presse et photojournalistes.

Ces engagements porteront sur le respect des délais de paiement, un approvisionnement privilégié en photographies auprès des photojournalistes et des agences de presse, notamment lorsqu'il s'agit d'informer sur les sujets d'actualité politique et générale ou de les illustrer, la régularité des crédits photographiques et la transparence des modalités de rémunération des photographes, grâce à un bon de commande normalisé.

En cas de manquement aux obligations des éditeurs, le ministère pourra suspendre les aides.

4/ Le soutien financier de l'Etat au photojournalisme

La dotation du fonds pour la photographie documentaire au sein du Centre national des arts plastiques (CNAP) sera renforcée dès cette année. Par ailleurs, les critères de sélection des projets ont été adaptés pour mieux valoriser le travail des photojournalistes.

Par ailleurs, au-delà de son soutien au Festival *Visa pour l'Image* qui se tient chaque année à Perpignan, la ministre de la Culture et de la Communication apportera une contribution financière au nouveau Centre international du photojournalisme (CIP) qui verra le jour à Perpignan dans les prochains mois. Une convention sera signée entre les acteurs du projet, les collectivités locales concernées et le ministère.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr